



1re demande de titre de sejour

Par **anonyme86**, le **15/03/2011** à **15:25**

Bonjour,

J aimerais faire ma première demande de régularisation, titre de séjour vie privée familiale. Quelles sont les démarches en préfecture, si il y a des associations qui peuvent me guider. J'ai appris qu'il faut un certificat d'hébergement de la personne ou j'habite. Est-ce que ça ne l'exposera pas? Je suis entrée en France à moins de 2 ans et maintenant j'en ai 24. Comment procéder, j'ai besoin de vos conseils. Merci d'avance.

Par **chatona**, le **16/03/2011** à **09:00**

Peut-tu nous en dire plus sur ta situation? Travailles-tu? Es-tu marié à une Française? Es-tu rentré légalement sur le territoire? Es-tu étudiant? ???????

Par **anonyme86**, le **16/03/2011** à **12:14**

Bonjour, je suis entrée légalement en France sous regroupement familial. J'ai un parent qui ici a ses papiers de résident qui obtiendra sa nationalité dans 3 mois. Je travaille mais en non déclaré; je suis célibataire sans enfant mais je vis avec quelqu'un;

Par **chatona**, le **16/03/2011** à **13:04**

si vous es rentré en france sous regroupemnt familiale vous devriez avoir votre titre de sejour? expliker moi pourkoi vous ne l avez pas?

Par **anonyme86**, le **16/03/2011** à **14:25**

j ai eu beaucoup de probleme d ordre personnel,mes parent on divorcée et moi et mes frere tous née en france avons été séparé,mon pere est rentrer vivre en afrique avec eux et ma mere s est remarier a un francais avec qui je n ai pas vraiment vecu.j aimerai pouvoir etre de nouveau en regle et j aimerai savoir par quel procedé.

Par **chatona**, le **16/03/2011** à **15:42**

tout d abord sa fait combien de tmps ke vous est en france?

Par **anonyme86**, le **16/03/2011** à **16:24**

apres avoir fait plus de 10ans sur le territoire francais notre garde a été remis a notre pere rentré en afrique.je suis rentrée en france illegalement il y a 3ans.

Par **chatona**, le **16/03/2011** à **16:31**

sa va etre dure vue que votre pere né ps francais essaier tjr si vous avez des preuve de vie avant votre depart pour l etranger aller ala prefecture de votre commune demender un dossier de titre de sejour vie privé vie famillial surtout si remplir tout vos document qui prouve votre vie en france mais du fait que vous es rentré illegalemnt en france va etre compliqué votre compagne et francaise ? vous vivez ensemble?

Par **anonyme86**, le **16/03/2011** à **17:19**

je possede de mon ancienne presence en france,passport de mes parent de mon entrée legale en france,livret de famille fait en mairie francaise,certificat de scolarité et carte de securité sociale avec mon nom et des papiers justifiant ma presence den france depuis 3ans.mon compagnon et moi vivons ensemble depuis 1an et oui il est francais d origine.

Par **chatona**, le **16/03/2011** à **21:12**

tres bien cé une bonne chose pourkoi ne ps vous pacsé sa ne donne ps le pleins droit o titre

de séjour mais c'est une appréciation dans votre dossier n'allez pas à la préfecture sans que votre dossier soit important car ils sont méticuleux sur les détails mettez toutes les chances de votre côté commencez par aller les voir pour leur demander un dossier et prenez le temps de le remplir bon courage

Par **anonyme86**, le **17/03/2011** à **08:08**

Je passerai prendre mon dossier de demande de titre de séjour à la préfecture de ma commune, en ce qui concerne le certificat d'hébergement que mon compagnon devra fournir est-ce que ça ne l'exposera pas à des risques d'amende ou autre? le pacs, mariage nous y pensons mais c'est vraiment désolant de devoir se précipiter de le faire pour les papiers; je vous remercie pour vos conseils et je ne manquerai pas de vous tenir au courant par la suite.

Par **chatona**, le **17/03/2011** à **10:54**

De toute façon si vous vous aimez pourquoi sauter le pas et sachez que le pacs est simple à faire et puis par la suite le mariage c'est ce que nous avons fait moi et mon mari après 1 an de vie commune et croyais moi-même le mariage qui donne de plein droit les papiers n'est pas si facile maintenant ils exigent un enfant pour être sûr et certain d'avoir les papiers mais je n'irais pas dans ce sens là nous avons des projets moi et mon mari donc je ne satisfais pas la stupidité de la préfecture tant pis si ça met des mois je suis patiente....